

**SERVICE DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES**

Par arrêté préfectoral du 19 février 2019, sont prescrites, pendant une durée de 18 jours consécutifs, soit du lundi 8 avril 2019 à 9 h au jeudi 25 avril 2019 à 17 h 30, sur le territoire de la commune de Montredon-Labessonnié, dans le cadre de l'instauration des périmètres de protection autour des forages FML3, FML3bis et du puits P2 (unité de distribution de Malepique), des enquêtes publiques conjointes :

↳ préalable à la déclaration d'utilité publique :

- des travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux pour l'alimentation en eau potable ;
- de l'instauration des périmètres de protection autour des forages FML3, FML3bis et du puits P2 (unité de distribution de Malepique) et de l'institution des servitudes afférentes à ceux-ci ;

↳ parcellaire en vue de la détermination des immeubles concernés par les périmètres de protection réglementaires

Des informations supplémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur le maire de Montredon-Labessonnié (Mairie – 81360 Montredon-Labessonnié) ou auprès du préfet du Tarn (délégation départementale du Tarn de l'Agence Régionale de Santé Occitanie – 44, boulevard Maréchal Lannes – Cantepau – 81000 Albi).

Le siège des enquêtes publiques conjointes se situe à la mairie de Montredon-Labessonnié (81360).

Le dossier d'enquêtes ainsi que des registres d'enquêtes, à feuillets non mobiles, sont déposés à la mairie de Montredon-Labessonnié, durant toute la durée des enquêtes publiques conjointes, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner ses observations sur les registres d'enquêtes.

Le dossier d'enquêtes est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Tarn : [www.tarn.gouv.fr/les-services-de-l-etat-dans-le-tarn/politiques-publiques/environnement, prévention des risques naturels et technologiques/projets impactant l'environnement/dossier d'enquête et résumé non technique du dossier/Périmètres protection captages Montredon Labessonnié](http://www.tarn.gouv.fr/les-services-de-l-etat-dans-le-tarn/politiques-publiques/environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/projets-impactant-l-environnement/dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier/Perimetres-protection-captages-Montredon-Labessonnié)

Par ailleurs, toute personne intéressée peut consulter ou demander communication, à ses frais, du dossier d'enquêtes en s'adressant à la préfecture du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des affaires foncières – Place de la Préfecture – 81013 Albi Cedex 09).

Mme Dominique LARTIGUE-DUTILLEUL, consultante formatrice, désignée en qualité de commissaire-enquêteur, assure des permanences à la mairie de Montredon-Labessonnié les :

- lundi 8 avril 2019 de 9 h à 12 h
- jeudi 18 avril 2019 de 14 h 30 à 17 h 30
- jeudi 25 avril 2019 de 14 h 30 à 17 h 30

et se tient à la disposition de toute personne intéressée qui désire lui faire part d'observations.

En outre, pendant la durée des enquêtes publiques conjointes, toute personne intéressée peut :

- faire parvenir ses observations par lettre adressée au commissaire-enquêteur à la mairie de Montredon-Labessonnié (81360), siège des enquêtes publiques conjointes
- formuler des observations par voie électronique via la boîte fonctionnelle suivante :

[pref-captages-montredon@tarn.gouv.fr](mailto:pref-captages-montredon@tarn.gouv.fr)

Toutes les observations écrites et électroniques sont annexées aux registres d'enquêtes.

Les rapports et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture des enquêtes publiques conjointes, à la préfecture du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des affaires foncières – Place de la Préfecture – 81013 Albi Cedex 09), à la mairie de Montredon-Labessonnié ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Tarn ([www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr))

Le préfet du Tarn statuera sur l'instauration des périmètres de protection autour des forages FML3, FML3bis et du puits P2 (unité de distribution de Malépique), commune de Montredon-Labessonnié, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.